

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jessica Fiset

<https://www.cadre21.org/membres/3a5a446b50f5e8ef9440fdcf>

Date d'obtention : 2021-02-22 20:27:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention claire, qui nous aide à prendre en charge rapidement les situations de sextage. Les rôles et mandats de chaque institutions sont clairement définis, ce qui me permet d'être plus en contrôle et en confiance dans mes interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus en contrôle et rassurante pour les élèves qui me rapportent ce genre de situations. Cela peut grandement augmenté les chances que les jeunes dénoncent ce genre de situations. De plus, avoir en tête le contexte légal de la démarche SEXTO, permet de mieux orienter nos interventions lorsque l'on est encore à l'étape de la prévention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Respecter seulement les interventions qui appartiennent aux écoles et suivre à la lettre le protocole SEXTO.

Je vais aussi avoir en tête les éléments à observer et considérer pour déterminer si je suis face à un acte malveillant.

Cela permettra d'être cohérent et professionnel tout au long du processus.